

DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ (COSS) PAR LE MAÎTRE D'ŒUVRE (ARTICLE 215.1 LSST)

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

Nom du projet ou du chantier de construction		
Adresse complète du chantier		
Numéro, rue	Ville	Code postal
Coût total prévu des travaux	Nombre maximal de travailleurs de la construction prévu sur le chantier à un moment des travaux	MAX <input type="text"/> travailleurs
Date d'ouverture du chantier	Date prévue de fermeture du chantier	

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE MAÎTRE D'ŒUVRE

Nom, prénom		
Si applicable, nom et prénom du représentant mandaté par le maître d'œuvre	Nom	Prénom
Adresse complète (si disponible)		
Numéro, rue	Ville	Code postal

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE DÉSIGNÉE

Nom, prénom		
Adresse complète de la personne désignée		
Numéro, rue	Ville	Code postal
Date de la désignation		
► Signature	Date	
Titre	Numéro de téléphone	